

Rapport au Maire de Paris

Les PME innovantes à Paris

Coordinateur : Florent BARNABÉ

Rapporteurs : Henri VERDIER et Jean FERRÉ

Mars 2007

Retrouvez l'ensemble des documents de l'atelier PME innovantes
(Annexes du présent rapport : diagnostics et synthèses, liste des acteurs consultés,
comptes-rendus des entretiens et des réunions de consultation)
sur le site : www.codev.paris.fr

Merci à :

- Jean FERRÉ et Henri VERDIER, rapporteurs des travaux,
- Hélène STEINITZ et Franck VALETAS, consultants stagiaires,
- l'ensemble des participants de l'atelier !

CODEV – Conseil de Développement Economique Durable de Paris

Président
Lionel STOLÉRU

Secrétaire général
Marc LEBRET

Consultant interne, atelier PME innovantes
Florent BARNABÉ
Tel. 01 42 76 75 94

Assistante
Nathalie MÉRAND
Tel. 01 42 76 75 56

E-mail type : prenom.nom@paris.fr

32 quai des Célestins
75004 – Paris
www.codev.paris.fr

SOMMAIRE

Les PME innovantes à Paris : introduction	4
1. Développer les services aux entrepreneurs-innovateurs	5
1.1. Une information-orientation ciblée et individualisée	5
1.2. Une implantation dans Paris	5
1.3. Une chaîne de financements sans maillon faible	6
1.3.1. La preuve de concept	6
1.3.2. L'amorçage	6
1.3.3. Le financement « lourd »	7
1.4. Un accès plus facile au marché	8
1.4.1. Améliorer l'accès aux marchés de la Ville	8
1.4.2. Améliorer l'accès à la commande des grands groupes	9
2. Faire de Paris un territoire d'innovation	9
2.1. Une géographie de l'innovation à créer : organiser des écosystèmes thématiques	9
2.2. Une coopération à promouvoir dans l'intérêt de tous : fédérer les acteurs de l'économie de l'innovation	10
2.3. Une stratégie pour un réseau international : lier les écosystèmes parisiens avec le monde	11
2.4. Une Ville innovante et un espace d'innovation : promouvoir l'innovation dans la Cité	11
Conclusion	12
Fiches de proposition	13

Les PME innovantes à Paris

Tout le monde a bien compris qu'on ne fabriquera plus de voitures au Quai de Javel, ni de textiles dans le Sentier.

Paris se développera à l'avenir autour de deux types d'emplois :

- les emplois de proximité : ce qui est produit et consommé à Paris
- les emplois compétitifs : ceux, à forte valeur ajoutée, dont les produits et services sont vendables partout dans le monde.

Paris a donc un double défi à relever.

D'une part, il s'agit de développer les emplois parisiens de proximité, au plus près des besoins. Et, la vie urbaine, avec ses besoins émergents, appelle l'innovation. C'est tout à la fois notre façon de vivre ensemble, de communiquer, de travailler, de consommer et de nous déplacer qui est en jeu.

D'autre part, pour être compétitif, le développement économique de Paris passe nécessairement par le couple recherche-innovation et le développement des PME à fort potentiel. De la coopération entre entrepreneurs, chercheurs et investisseurs, sur laquelle se fondent les Pôles de compétitivité, dépend la place de l'économie parisienne dans le monde.

Au regard de ces enjeux, la Ville de Paris s'est déjà engagée sur la voie d'un soutien actif aux PME innovantes par l'accueil, l'accompagnement, l'animation et l'accès au financement dans trois secteurs prioritaires (Technologies numériques, Santé et biotechnologies, Design et création). Cette politique a pour nom Paris Technopole.

Le plan Paris Ville Numérique, l'engagement du Maire pour le Très Haut Débit contribuent aussi à faire de la capitale un espace d'innovation.

Mais si l'ambition collective est de faire de Paris une métropole d'avant-garde dans le monde, alors il faut aller plus fort et plus loin dans le soutien aux PME innovantes à fort potentiel, et améliorer la performance globale de notre économie.

A cet égard, la coopération entre Paris et la Région est essentielle. Les propositions d'actions de ce rapport sont d'ailleurs en cohérence avec les axes énoncés dans le Schéma Régional de Développement Economique.

Au cours des nombreuses consultations d'acteurs parisiens et franciliens, le CODEV a rencontré beaucoup de talents et de dynamisme. La Ville et ses partenaires ont donc de réelles opportunités d'action pour encourager, par le soutien aux PME innovantes, la création d'un maximum de richesses et d'emplois durables.

Le CODEV propose d'agir dans deux directions :

- 1) les besoins de l'entrepreneur-innovateur
- 2) la ville comme territoire d'innovation

1. Développer les services aux entrepreneurs-innovateurs

Les TPE-PME innovantes, qu'elles soient *start-up* ou gazelles, font l'objet de multiples attentions des pouvoirs publics à tous les niveaux. Mais à tel point que trop d'entrepreneurs se découragent devant la multiplicité et la complexité de ce qui est pensé pour eux.

Toute action nouvelle doit désormais simplifier la vie de l'entrepreneur et lever les obstacles au développement de son projet et de son entreprise.

A partir de l'analyse des besoins, le CODEV a identifié les quatre priorités suivantes :

1.1. Une information-orientation ciblée et individualisée

L'entreprise dont la Ville a besoin est celle qui créera des emplois par son activité, et non par son habileté à exploiter les dispositifs d'aide.

Sans attendre que tout se rationalise et se simplifie, la Ville peut faire gagner un temps précieux à l'entrepreneur-innovateur en lui offrant un accès individualisé à l'information utile. Il s'agit ensuite de lui permettre de connaître et de planifier ses recours aux différents dispositifs existants.

A projets innovants, outils innovants : le CODEV propose deux actions complémentaires :

- un outil web pour analyser un projet d'innovation (pré-diagnostic) et se repérer dans les dispositifs de soutien, en lien avec les outils régionaux

Fiche 1 : Interface web innovante d'information et d'orientation individualisée

- des entretiens d'information-orientation et de diagnostic stratégique approfondi (principalement pour les projets à fort potentiel qui ne sont pas déjà accompagnés dans les incubateurs et pépinières).

Fiche 2 : Entretiens d'information et d'orientation

1.2. Une implantation dans Paris

Globalement le potentiel d'implantation de PME innovantes prometteuses à Paris justifie le doublent des capacités d'accueil en incubateur et pépinières.

Le CODEV préconise :

- la consolidation et le développement des outils d'accueil thématiques pour les jeunes entreprises innovantes
- la création de nouveaux lieux d'accueil dédiés notamment aux éco-activités et aux services urbains innovants (cf. paragraphe 2.4)

Pour trouver des locaux en sortie de pépinière, le CODEV propose de travailler à une meilleure gestion des hôtels d'activités pouvant servir de lieux d'accueil pour les PME innovantes, à l'instar de Biopark (exemple d'hôtel d'activités thématique dédié aux entreprises innovantes). Les services de la Ville doivent être en mesure de proposer

une expertise immobilière pour orienter adéquatement la demande de locaux vers l'offre publique et privée.

Pour cela, la coopération entre les pépinières et les organismes gestionnaires de m² économiques, notamment les SEM, est essentielle.

1.3. Une chaîne de financements sans maillon faible

Le manque de financement fait partie des obstacles majeurs au développement des PME innovantes.

Il existe trois « maillons faibles » sur lesquels la Ville pourrait agir :

- le financement de la preuve de concept
- le financement de l'amorçage
- le financement « lourd »

1.3.1. La preuve de concept

Avant d'envisager tout financement pour un projet d'innovation, il faut démontrer la viabilité scientifique et le potentiel commercial : c'est la preuve de concept. C'est notamment crucial dans les cas d'innovations nées du transfert de technologies d'organismes de recherche vers des jeunes entreprises. Cette validation est une condition *sine qua non* pour aller plus loin. Elle est coûteuse parce qu'elle fait appel à des experts (notamment en propriété industrielle) et nécessite ensuite des efforts de recherche et développement supplémentaires pour aboutir à un produit ou service vendable.

Le CODEV propose que la Ville ouvre un budget pour aider à financer la preuve de concept de certains projets sélectionnés, en appui d'OSEO et des organismes de valorisation. La sélection des projets se fera via les incubateurs parisiens, et par un travail de repérage actif des chefs de projets sectoriels de Paris Développement.

Fiche 3 : Cofinancement de la preuve de concept

1.3.2. L'amorçage

1.3.2.1. Fonds thématiques

La question du financement des PME innovantes fait partie intégrante d'une stratégie de l'innovation à Paris. La Ville pourrait par exemple tirer partie de la législation sur les FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) qui permettent de mobiliser l'épargne des particuliers pour financer en capital les PME non cotées du territoire.

Le CODEV propose d'étudier la création de trois fonds, adossés à des sociétés de gestion spécialisées, sur trois sujets emblématiques :

- Fonds dédié aux métiers de la création (design, artisanat, mode)
- Fonds dédié aux éco-activités innovantes
- Fonds dédié aux services urbains innovants

Le premier fonds permet de renforcer le rayonnement de Paris et sa place dans le monde dans les domaines de la création.

Le second fonds témoigne de l'ambition de Paris en matière de développement durable et permet de concrétiser des projets d'intérêt commun.

Le troisième fonds permet aux parisiens de s'impliquer dans le développement des services dont ils ont besoin pour une meilleure qualité de vie dans leur ville.

Fiche 4 : Fonds 'métiers de la création', Fonds 'éco-activités' et Fonds 'services innovants'

1.3.2.2. Réseaux de *Business angels* et organisme de prêt d'honneur

Le capital de départ n'est que rarement financé par les institutions de capital risque : il provient d'apports personnels, d'un tour de table familial, de prêts et/ou du recours aux *business angels*. Certains projets prometteurs n'ont pas accès à ce type de financements, et d'autres ont un besoin financier supérieur pour démarrer, et le financement bancaire intervient très difficilement à ce stade.

Le CODEV propose à la Ville de renforcer son action auprès des associations de *business angels* (Paris Business Angels...) et des organismes de prêt d'honneur (Scientipôle Initiative, Paris Entreprendre, Paris Initiative Entreprise...).

1.3.2.3. Fonds Paris Technopole

Paris ne pourra pas aller beaucoup plus loin dans son soutien aux PME innovantes, sans développer les moyens d'action en capital.

Le CODEV propose :

- l'évaluation des besoins en financement des entreprises des incubateurs et pépinières parisiens (identifier et analyser les projets prometteurs qui ne trouvent pas de financements appropriés)
- l'étude de faisabilité de création d'un fonds d'investissement dédié aux meilleurs projets parisiens et adossé à une société de gestion existante, en lien avec la DDEE et Paris Développement (Fonds Paris Technopole)
- un travail ad hoc de concertation des acteurs impliqués : la Région, la CDC, les fonds régionaux de capital investissement, les responsables d'incubateurs et pépinières parisiens. Ce travail doit être fait en lien avec le dispositif France Investissement et s'ouvrir aux investissements internationaux.

Fiche 5 : Etude d'un « Fonds Paris Technopole »

1.3.3. Le financement « lourd »

Proportionnellement au PIB, le capital investissement en France est 2.5 fois moins développé qu'au Royaume Uni (et 3 fois moins qu'aux Etats-Unis). En montant, les britanniques investissent 4 fois plus.

France Investissement est un dispositif qui vient d'être créé en associant la Caisse des dépôts et consignations et des investisseurs privés en réponse à ce manque de financement en capital pour le développement des PME innovantes françaises. La Ville, en concertation avec les acteurs de la place financière parisienne, doit s'assurer que de nouveaux véhicules d'investissement (fonds de fonds) se créent à Paris à partir de ce dispositif.

Le CODEV rappelle également l'importance d'une place boursière forte pour les valeurs technologiques en Europe et soutient le développement d'Alternext à Paris.

1.4. Un accès plus facile au marché

L'entrepreneur-innovateur a avant tout besoin de vendre, donc d'accéder aux donneurs d'ordre, prescripteurs et acheteurs dans son domaine. Etre jeune et petite constitue un double handicap pour une entreprise face à ses clients potentiels.

Deux types d'achats sont particulièrement difficiles d'accès pour les PME : la commande publique et les achats des grands groupes.

1.4.1. Améliorer l'accès aux marchés de la Ville

Il en va à la fois de l'intérêt et du devoir de la Ville d'aller vers des achats plus innovants, et ainsi de mettre en cohérence ses différentes actions vis-à-vis des PME innovantes.

Le CODEV a pu valider l'intérêt d'un dialogue entre acheteurs et dirigeants de PME innovantes en organisant une réunion de consultation à l'Hôtel de Ville sur la question des achats (cf. annexes).

La « Mission achats » poursuit une mutation extrêmement souhaitable dans les deux directions qui concernent les PME innovantes :

- l'accès aux marchés existants

Le CODEV propose d'adapter les cahiers des charges des marchés de la collectivité parisienne pour permettre aux petites et moyennes entreprises de proposer des solutions innovantes.

La Ville pourrait également identifier des segments d'achat sur lesquels le recours à des technologies innovantes pourrait être expérimenté.

Il serait également cohérent de prendre en compte en commission d'appel d'offre les labels d'innovation et l'appartenance aux incubateurs et pépinières parisiens des entreprises qui répondent aux consultations de la Ville.

Parallèlement le CODEV propose que des sessions de formation aux achats publics soient organisées par Paris Développement, pour les PME concernées, en lien avec la Mission achats, dans le cadre des Matinales de Paris Technopole.

Sur la question des paiements, la Ville pourrait limiter les retards imputables au formalisme en informant les entreprises des règles exigées par le comptable public tout en explicitant son rôle d'ordonnateur public.

Le CODEV soutient l'idée d'adhésion de la Ville de Paris au Pacte PME (OSEO et Comité Richelieu) et propose d'inscrire la notion de PME innovantes dans la Charte des achats de la Ville au même titre que les achats durables.

- la définition des marchés potentiels de la Ville

Les acheteurs ne savent pas forcément que tel nouveau service, tel nouveau produit pourrait les intéresser. Le CODEV propose que soit facilité le travail de veille des acheteurs de la Ville par des rencontres régulières avec les fournisseurs potentiels via les pépinières et les réseaux de PME innovantes (cf. annexes). La Charte des achats pourra insister sur la nécessité pour les acheteurs de la Ville de travailler en ce sens.

Le CODEV propose également de renforcer la dimension « prospection et innovation » dans chaque direction de la Ville (toujours en lien avec les pépinières et les réseaux de PME innovantes) pour amorcer des innovations dans les champs d'intervention ou d'influence de la collectivité, en coopération avec les professionnels du secteur.

De manière plus événementielle, des rencontres collectives entre acheteurs et entrepreneurs, par secteur d'activités et/ou par usages, pourraient être organisées régulièrement à l'Hôtel de Ville pour permettre un dialogue de veille et de prospective en associant les directions concernées. Le CODEV pourrait contribuer à organiser ces rencontres.

Fiche 6 : Ré-inventer la relation PME parisiennes – Acheteurs de la Ville & Faire de Paris une Ville à la pointe de l'innovation

1.4.2. Améliorer l'accès à la commande des grands groupes

Plus de trente grandes entreprises ont adhéré au Pacte PME porté par OSEO et le Comité Richelieu, pour s'engager dans une nouvelle politique d'achat aux PME.

La Ville pourrait favoriser la signature de nouveaux membres (notamment des grands groupes de la Santé et de la Finance implantés à Paris) et surtout vérifier les effets du dispositif sur les PME par la surveillance des indicateurs prévus par le Pacte, en particulier dans les trois Pôles de compétitivité dont elle co-finance les projets.

2. Faire de Paris un territoire d'innovation

Certes, l'économie de l'innovation se développe dans et par les nouvelles technologies de communication qui permettent de travailler à distance. Néanmoins, les lieux de vie en commun et les rencontres physiques sur un même lieu géographique sont nécessaires pour la richesse des contacts, et pour donner une masse critique visible, attractive et reconnue aux activités par secteur, comme le montrent les « *Silicon Valley* » du monde.

La Ville a plusieurs rôles à jouer pour faire de Paris un espace d'innovation reconnu mondialement. Le CODEV retient ici 4 types d'actions :

2.1. Une géographie de l'innovation à créer : organiser des écosystèmes thématiques

Paris est trop grand et abrite des activités trop différentes pour être considéré comme un seul et même écosystème¹. Pour être efficace, il convient de regrouper, au niveau de certains quartiers, quelques écosystèmes thématiques : sans écosystème performant pas d'innovation et sans innovation, pas d'écosystème performant.

Les Pôles de compétitivité (Systematic, Cap Digital, Medicen et le futur pôle financier) vont dans le sens d'une géographie de l'innovation francilienne. La carte des 3 principaux écosystèmes thématiques parisiens pourrait être la suivante :

- TIC multimédia : autour de CAP Digital et avec Silicon Sentier dans le 2^{ème} arrondissement, avec point central au Palais Brongniart (*cf. rapport n°1 du CODEV*)

¹ Ecosystème = ensemble d'acteurs (entrepreneurs, chercheurs, investisseurs, etc...) liés par un développement économique commun.

sur les nouvelles technologies). Une autre option possible est celle de la zone Nord Est autour de la pépinière d'entreprises Paris Cybervillage, avec les entreprises du Pont de Flandre et la Cité des Sciences.

- Santé humaine et Biotechnologies : autour de Medicen, fortement lié au Génopôle d'Evry, et à lier fortement avec Paris Biotech et Paris Biopark qui doit jouer tout son rôle d'attractivité et de rayonnement dans l'est de Paris.

- Industries financières : à définir lors de la constitution du Pôle de compétitivité Industries Financières porté par Paris Europlace. Le quartier central des affaires serait la localisation idéale pour la création d'un incubateur dédié à l'innovation financière et pour l'ancrage d'un nouveau réseau d'excellence. Ce nouveau Pôle de compétitivité participera au développement des PME de croissance à Paris en facilitant l'accès au financement en capital.

A ces écosystèmes thématiques pourrait s'ajouter le projet Paris PARC présenté par l'Université Pierre et Marie Curie dans le cadre du contrat de projet Etat Région. Il s'agit de créer un écosystème pluridisciplinaire de 10 000 m² sur le campus Jussieu, regroupant recherche et entreprises innovantes. Constatant que le potentiel académique parisien, notamment dans la zone Paris Centre, est aujourd'hui sous-exploité, le CODEV soutient ce projet.

Mais l'expérience montre que la proximité spatiale n'implique pas automatiquement de dynamique d'échange et de collaboration. Un travail d'animation est nécessaire : c'est une mission essentielle de Paris Développement, mais aussi des Systèmes Productifs Locaux (SPL), et des équipes permanentes des Pôles de compétitivité. Leur coopération est d'ailleurs à soutenir.

2.2. Une coopération à promouvoir dans l'intérêt de tous : fédérer les acteurs de l'économie de l'innovation

▪ Entre acteurs de soutien aux PME

Le CODEV préconise la structuration d'un réseau parisien de l'ensemble des acteurs publics intervenant dans l'appui aux PME innovantes, avec des rencontres régulières pour une étroite collaboration au bénéfice des entrepreneurs (la Région et ses structures spécialisées, OSEO Ile de France, la DRIRE Ile de France, ainsi que la Ville, la CCIP et leur agence commune : Paris Développement).

▪ Entre PME et grands groupes

Par ailleurs, le CODEV souligne l'importance de promouvoir des relations d'intérêt mutuel entre les PME et les grands groupes, que ce soit en matière d'achat (Pacte PME), en matière de projets communs (Pôle de compétitivité, projets européens etc), d'essaimage, ou de parrainage, à l'instar du programme IDEES (de Microsoft), véritable accélérateur de croissance de *start-up*.

▪ Entre PME et centres de technologies

L'Ecole de l'Innovation de l'ANRT est une initiative originale et performante pour faire se rencontrer et coopérer des PME et des centres de technologie. La Ville pourrait soutenir cette démarche en en faisant profiter les PME accompagnées dans le cadre de Paris Technopole, en travaillant également avec les Centres Techniques

Industriels (CTI), le Réseau de Développement Technologique (RDT) et les Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert Technologique (CRITT). (cf. Fiche n°8)

- Entre les entrepreneurs

Les Circuits de l'innovation organisés par Paris Développement sont un excellent moyen de fédérer les acteurs. Le CODEV préconise qu'ils montent en puissance pour renforcer la visibilité de l'événement, fédérer davantage d'acteurs, et faire connaître plus largement, et notamment aux Parisiens, les lieux d'innovation de la capitale et les initiatives prometteuses. La mise en relation structurée entre acteurs de l'écosystème (*speed meeting*) dans les salons de l'Hôtel de Ville lors du dernier Grand Prix de l'Innovation de la Ville est aussi une action à reproduire et à faire connaître.

2.3. Une stratégie pour un réseau international : lier les écosystèmes parisiens avec le monde

Les liens noués par le Maire à San Francisco et Montréal vont dans le sens d'une coopération entre les écosystèmes, il faut avant tout les consolider et les approfondir.

Le CODEV propose par ailleurs de partir des relations étroites entre Paris Développement et le *New York Economic Development Corporation*, et de faire travailler ensemble les deux réseaux d'innovation parisien et new-yorkais.

Fiche 7 : Définir un accord cadre de partenariat entre les technopoles de Paris et d'autres métropoles mondiales (exemple de New York)

Le CODEV préconise également d'approfondir le partenariat avec Shanghai et de nouer des contacts de ce type avec l'Inde (par exemple Bangalore), et avec des grandes villes de l'Union Européenne (par exemple Londres et Barcelone).

D'autres actions peuvent aussi accentuer la dimension internationale de Paris Technopole : concours européen de la création d'entreprises innovantes, visibilité internationale du Grand Prix de l'innovation (avec plus de partenaires pour de plus grandes dotations des projets), mobilité des chercheurs, conférences internationales, participation des PME parisiennes aux programmes d'innovation coopérative européens et mondiaux.

Fiche 8 : Améliorer l'accès des PME parisiennes aux programmes européens

2.4. Une Ville innovante et un espace d'innovation : promouvoir l'innovation dans la Cité

Pour susciter et repérer l'innovation à Paris, le CODEV propose la création d'un Forum permanent d'innovation urbaine, pour repérer et analyser les besoins non satisfaits ou émergents de la Cité, et proposer des réponses concrètes en associant chercheurs et entrepreneurs. Ce forum pourra aussi être décliné par quartier et associer les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

La CODEV propose de partir des besoins existants et non satisfaits ou émergents, pour soutenir des activités innovantes qui améliorent la qualité de vie à Paris, et du

même coup l'attractivité et rayonnement de la ville. Cela requiert une expertise de l'impact social et environnemental des projets.

Sans attendre les travaux d'un tel Forum, le CODEV propose d'ajouter deux thématiques à Paris Technopole :

- « Eco-activités innovantes » (BTP & rénovation, énergie, transport alternatif, mobilité des personnes, logistique de marchandises, gestion des déchets, ingénierie HQE, services, sensibilisation et conseil pour le développement durable etc.)
- Services innovants & qualité de vie dans la Cité (communication, mobilité, culture, tourisme, éducation, sécurité, loisirs, services aux personnes etc.)

Chacune des deux nouvelles thématiques (au côté des 3 priorités existantes de Paris Technopole à renforcer : TIC, Santé, création-design) devra avoir des moyens d'accompagnement (animation, locaux, financements, réseaux, etc.) à la hauteur des enjeux.

Le soutien de la Ville au Pôle de compétitivité Ville et Mobilité Durables s'inscrit dans cette dynamique.

Plus globalement, la Ville doit être garante de la cohérence d'ensemble, de la lisibilité et de l'efficacité de la politique d'innovation qu'elle a engagée. Le sujet embrasse plusieurs délégations d'élus, de nombreux services de l'administration parisienne et de nombreux partenaires. Il serait donc souhaitable que le Maire réunisse un Comité d'innovation pour donner à la Ville les moyens d'un leadership fédérateur sur son territoire. Le CODEV pourrait contribuer à organiser ce Comité.

Conclusion

Personne, il y a 20 ans, n'aurait pu imaginer ce que sont les emplois d'aujourd'hui. Il est difficile de savoir ce qu'ils seront dans 20 ans.

Que l'on parle de marché local ou mondial, que l'innovation soit technologique ou non, il est donc essentiel d'accélérer le mouvement engagé par la Ville. En effet, ce qui déterminera la place de la Métropole parisienne dans le monde, c'est sa capacité à stimuler l'émulation, la coopération et l'audace, et pour l'ensemble de ses acteurs, à plonger « au fond de l'inconnu pour trouver du nouveau ! » (Charles Baudelaire).

Liste des fiches de proposition
--

Fiche 1 : Interface web innovante d'information et d'orientation individualisée

Fiche 2 : Entretiens d'information et d'orientation

Fiche 3 : Cofinancement de la preuve de concept

Fiche 4 : Fonds métiers de la création, Fonds éco-activités et Fonds services innovants

Fiche 5 : Etude d'un « Fonds Paris Technopole »

Fiche 6 : Ré-inventer la relation PME parisiennes – Acheteurs de la Ville & faire de Paris une Ville à la pointe de l'innovation

Fiche 7 : Définir un accord cadre de partenariat entre les technopoles de Paris et d'autres métropoles mondiales (exemple de New York)

Fiche 8 : Améliorer l'accès des PME parisiennes aux programmes européens

Fiche proposition 1
Interface web d'information et d'orientation individualisée²

Constat / diagnostic

Pas moins de **300 dispositifs** publics et parapublics de soutien aux PME innovantes s'appliquent à Paris.

L'ensemble est **peu lisible** et perd d'autant en efficacité. Il est dans l'intérêt conjoint de tous les acteurs du soutien aux PME innovantes d'apporter une réponse innovante aux besoins d'information et d'orientation des entrepreneurs-innovateurs.

Pour le site de la Ville, la simple mise en ligne des informations qui la concerne et le renvoi vers les sites partenaires n'est qu'une étape, l'expérience des entrepreneurs-innovateurs prouve qu'elle n'est pas suffisante.

→ Il est **urgent de passer** d'une logique de prestation de services dissociés de la part des différents organismes et institutions, **à une vision intégrée, partant du besoin de l'utilisateur: les bonnes informations au bon moment de manière simple et rapide** (clarté, simplicité d'utilisation, pertinence de l'information dans un **système d'orientation multicritère**).

Contexte

Sur la base de ce même diagnostic, la Région Ile de France a confié à l'APCE en octobre 2006 la réalisation d'un site web généraliste destiné aux entrepreneurs (création - reprise d'entreprises), avec un double objectif de lisibilité et de valorisation de l'existant. Ce projet associe la DRIRE et les départements. La mise en ligne est prévue pour juin 2007.

(Le CODEV a participé au groupe de travail portant sur la partie du site qui sera dédiée à l'innovation et aux « hauts potentiels »)

Actions proposées

Parallèlement à la création du site régional et en étroite concertation, le CODEV propose à la Ville de Paris d'innover en proposant aux entrepreneurs-innovateurs des PME à fort potentiel de croissance un **pré-diagnostic en ligne**, et une information précise sur les acteurs et dispositifs de son territoire utiles à leur développement.

La Ville peut en effet être pionnière sur cette démarche d'ici fin 2007 en créant un **outil pilote** sur le site www.paris.fr et le site www.parisdeveloppement.com (dans une **partie conjointe dédiée à l'innovation**): **guide de l'entrepreneur-innovateur**, en lien avec l'outil régional en cours de création pour :

- 1) proposer un **guide** pour s'y retrouver (qui fait quoi ? à qui s'adresser ? à quel moment et comment ?) → **interface web d'information et d'orientation se basant sur le profil de l'utilisateur et le stade d'avancement de son projet**
- 2) et proposer un **coach virtuel** capable de fournir les premiers conseils au bon moment sur la base d'un « **pré-diagnostic** » de la situation de l'entreprise ou du projet.

² Cette approche de l'information publique est transposable, au-delà des PME innovantes, à d'autres types d'utilisateurs (entrepreneurs sociaux, commerçants, artisans, parents, citoyens, etc).

Il s'agit également et plus globalement de privilégier un **mode collaboratif de développement de contenus** entre les sites www.economie.paris.fr et www.parisdeveloppement.com. Le but est que l'internaute (créateur-entrepreneur-innovateur à Paris) ait un **accès unique et simple à l'information** utile à son projet sur le territoire de Paris.

Comment procéder ?

Viser une mise en ligne à l'automne 2007.

Réunir les interlocuteurs concernés (DGIC, DSTI, DDEE, Secrétariat Général, Paris Développement, CODEV...) et confier la maîtrise d'ouvrage à l'une de ces entités opérationnelles avec un chef de projet pour la conception et le lancement.

→ Réaliser un travail de **veille technologique et d'analyse de marché** (solutions et technologies existantes).

→ **Associer un prestataire** pour la conception et la réalisation technique (type *Web agency*) en utilisant le meilleur des technologies web les plus récentes.

→ **Établir un cahier des charges fonctionnel en concertation avec les principaux interlocuteurs** du soutien aux PME innovantes sur le territoire parisien (notamment incubateurs et pépinières) et un groupe d'entrepreneurs utilisateurs volontaires.

Pistes de conception de l'outil :

- Concevoir une navigation par **QCM simples**
- **proposer un pré-diagnostic**, sous forme de texte court, de la situation de l'entreprise ou du projet (l'outil doit servir de « coach virtuel » pour évaluer la maturité de son projet et ce à quoi on peut prétendre et comment)
- proposer une **vue chronologique et une vue contextuelle du projet en lien avec les différents dispositifs et interlocuteurs** utiles par étape (représentation sous forme de frise chronologique avec différents scénarios de développement).
- concevoir un affichage et une **hiérarchisation de l'information** de façon **contextualisée** (on se logue par un identifiant, et l'outil garde la **mémoire des informations** sur le projet et l'entreprise, et sur le parcours de l'utilisateur dans l'outil, pour la maximum de valeur ajoutée à chaque utilisation)
- concevoir la **jonction avec le site régional** (et les fiches acteurs)
- assurer la **sécurisation et la confidentialité** des données de l'utilisateur
- donner la **possibilité de solliciter un entretien** avec un spécialiste de l'accompagnement des entrepreneurs-innovateurs (cf. Fiche 2)

Pour aller plus loin

L'outil pourra être enrichi ensuite d'une **composante communautaire** dédiée aux entrepreneurs innovateurs à Paris avec les **technologies du Web 2.0**. L'objectif sera de favoriser l'émulation, l'entraide et l'échange d'information, ainsi que les rencontres d'affaires entre porteurs de projets, dirigeants de PME et acteurs de l'économie de l'innovation à Paris (cela nécessite un travail de modération et d'animation éditoriale).

Exemples de réalisations à prendre en compte

- Annuaire Web Economie de la Ville
http://www.paris.fr/portail/Economie/Portal.lut?page_id=105&WEBDIRECTORY_THEMA_ID=2
- Outil Sémaphore de la CCI et OSEO <http://www.semaphore.cci.fr/>
- Site internet de l'Institut Supérieur des Métiers <http://observatoire.ism.asso.fr/>
- Outil de la direction de l'action économique et sociale de la préfecture de Paris
<http://www.paris.pref.gouv.fr/PARTENAIRES%202006/index.html>
- Cap Subvention sur le site de Microsoft
<http://www.microsoft.com/france/entrepreneur/subventions/Home.aspx>
- Portail Général des Services aux Entreprises et Portail Citoyens du Gouvernement du Québec (société ALPHINAT en partenariat avec LGS et IBM Canada <http://www.alphinat.com> (*remarque : la transposition d'un tel outil nécessite une mise à plat de l'ensemble des dispositifs que l'on veut rendre accessible, ce qui constitue un ambitieux chantier à part entière en amont de la création de l'outil*)
- Projet d'outil de cotation et d'autodiagnostic dans le cadre du projet PRATE (Plan Régional d'Appui à la Transmission d'Entreprise en Ile-de-France)
- Fiches thématiques d'information sur le site de l'APCE www.apce.com
- Sites en région Nord Pas de Calais : www.jecree.com ; www.jinnove.com et www.jereprends.com

- Mission d'audit de modernisation commandée par le Premier Ministre : Rapport sur les aides publiques aux entreprises Janvier 2007.
http://www.audits.performance-publique.gouv.fr/bib_res/496.pdf
- ...

Fiche proposition 2
Entretiens d'information et d'orientation
Identifier, articuler et intégrer les dispositifs de soutien dans la stratégie de l'entreprise

Constat / diagnostic

On peut améliorer fortement l'efficacité et l'efficience des dispositifs de soutien aux PME innovantes en aidant le porteur de projet ou dirigeant-e-s de PME à les appréhender plus rapidement et plus simplement, et à mieux les utiliser.

Pour optimiser l'utilisation des dispositifs d'aide, il faut **prévoir leur articulation dans le temps**.

L'outil prévu en *Fiche 1*, avec le pré-diagnostic en ligne, est une des réponses à ces besoins mais il n'est pas suffisant.

Hors incubateurs et pépinières, les entrepreneurs-innovateurs ont rarement la possibilité d'être accompagnés individuellement sur le fond de leur projet.

Informé et orienté, c'est faciliter la vie des entrepreneurs, économiser le temps de tous les acteurs concernés et **maximiser les bénéfices des dispositifs de soutien pour ceux à qui ils sont dédiés**.

Actions proposées

2 moyens complémentaires pour **coacher les dirigeants dans l'utilisation optimale des dispositifs publics** :

1. Entretien téléphonique d'information – orientation

Donner la possibilité à tous les entrepreneurs-innovateurs de poser des questions précises sur les dispositifs d'aides et de soutien aux PME à des interlocuteurs qualifiés, notamment pour préciser un projet de création, et ce, après s'être servi de l'outil prévu en *Fiche 1*.

2. Entretien d'information – orientation, de diagnostic et de conseil avec un consultant (public) pour travailler sur la pédagogie du parcours et affiner la stratégie

Permettre un recensement et une sélection des aides et dispositifs à mobiliser, expliciter leur mode d'emploi, et proposer leur articulation dans le temps en anticipant sur le développement de l'entreprise. Ce document fera ainsi partie intégrante du *business plan*.

Comment procéder ?

1. Service ouvert : informer, orienter

Possibilité de fonctionner par **entretien téléphonique** (comme le font les banques directes) pour limiter les déplacements, dans un souci de développement économique durable de Paris. Ces entretiens pourront avoir lieu sur **rendez-vous** pour maîtriser le flux d'appel.

Pour cela : recruter les compétences adéquates par exemple au sein de Paris Développement (implique le budget correspondant) pour renforcer l'équipe de chefs de projets sectoriels :

- ✓ Option 1 : Orientation fine et conseils professionnels → consultants opérationnels dans l'accompagnement des entrepreneurs-innovateurs
- ✓ Option 2 : Information et orientation à partir de la connaissance formelle des interlocuteurs et des dispositifs → jeunes diplômés des 3^è cycles spécialisés

dans le management de l'innovation ayant suivi une formation opérationnelle sur les dispositifs, les outils et les spécificités de l'écosystème parisien.

Dans les deux cas, les interlocuteurs devront avoir une parfaite connaissance actualisée des dispositifs par une veille permanente (grâce notamment à des rencontres régulières avec les responsables des principaux dispositifs locaux, régionaux, nationaux et européens).

2. Service approfondi pour les projets les plus prometteurs (« hauts potentiels ») : accélérer le développement (cf. Fiche 3)

Les projets jugés à fort potentiel de création de richesses et d'emplois, et/ou répondant à des enjeux pour la Cité seront reçus pour un **entretien individuel pour une séance d'information-orientation fine** sur la base d'un **diagnostic de l'entreprise ou du projet** débouchant sur l'intégration et l'articulation dans le temps des dispositifs, dans un document formalisé pour compléter le *business plan*.

Le potentiel marché du projet sera étudié pour **affiner la stratégie marketing**.

C'est à ce moment que seront discutées les questions de **financement, d'implantation, d'identification des réseaux d'acteurs** pertinents (associations, SPL, Pôles de compétitivité, centres de recherches et centre de technologies, voire projets coopératifs européens, etc)

→ Le consultant se fait **l'ambassadeur du projet** en introduisant l'entrepreneur-innovateur auprès des bons interlocuteurs lui permettant d'avancer.

La relation d'accompagnement pourra être suivie dans le temps.

Remarque : un souci tout particulier devra être apporté aux questions de management des compétences (moyens de recrutement, de motivation et de formation des consultants - orienteurs - accompagnateurs).

Fiche proposition 3
Repérage des projets innovants à haut potentiel, et co-financement de la preuve de concept**Constat / diagnostic**

Sans projet mature on ne trouve pas de financement. Un projet d'entreprise lancé trop tôt peut en effet gâcher son potentiel (usure des dirigeants dans une recherche de financement quasi impossible).

Parallèlement, de très bonnes idées, concepts (avancées scientifiques et techniques applicables) restent parfois hors de la sphère économique par manque d'information ou d'accompagnement.

Actions proposées

- Repérer les projets à fort potentiel
- Cofinancer la preuve de concept et le transfert de technologie
- Accueillir et accompagner les porteurs de projet en incubateur

Comment procéder ?

- **Repérer les projets pouvant se transformer en PME innovantes à fort potentiel de croissance** dans les secteurs de la Technopole à forte intensité technologique (Santé humaine-biotechnologies, TIC-informatique-multimédia, mais également éco-activités si ce pôle est développé) :
 - lors des entretiens téléphoniques (cf. *Fiche 2*)
 - dans les centres de recherche, les laboratoires, les écoles et les universités et en lien avec les cellules de valorisation et de transfert de technologie
 - dans le cadre de l'animation permanente de la Technopole par les chefs de projet sectoriels de Paris Développement
 - en lien permanent avec OSEO et les chargés d'affaires régionaux
 - en lien permanent avec le Ministère de la recherche (le Concours national d'aide à la création d'entreprises innovantes, dans la catégorie « émergence » est un vivier de projets à fort potentiels, déjà expertisés et non retenus au terme de la sélection.)
- **Cofinancer la preuve de concept** en lien avec la **Région Ile de France et OSEO Innovation** pour la **maturation du projet** (une partie du coût total qui est de l'ordre de 100 à 200 K€ par projet) **et l'ingénierie de transfert** (cf. travaux de l'association CapIntech groupe 5³). Ce financement pour être efficace doit s'effectuer en **subvention** (Région + département), sur peu de projets, avec une **forte sélection**. Cela implique également un **suivi** sur la maturation du projet, la création de l'entreprise et son développement.
- Accueillir les porteurs de projet dans les incubateurs thématiques pour un accompagnement adapté (Les équipes d'accompagnement du projet font le **lien avec les financeurs potentiels** : les organismes de prêt d'honneur, les associations de *business angels* et les fonds d'amorçage adaptés. Idem avec les contacts industriels du secteur).

³ http://www.capintech.com/documents/CapIntechGroupe5_000.pdf

Fiche proposition 4
Fonds métiers de la création, fonds éco-activités et fonds services innovants
Constat / diagnostic

Le financement de l'innovation est une question centrale du développement des jeunes entreprises innovantes.

Il existe de nombreux acteurs du financement en capital pour les PME innovantes non cotées notamment avec deux spécialisations récurrentes : Technologies de l'information et de la communication (TIC) et Biotechnologies.

Fonds métiers de la création → Paris a un avantage comparatif fort : son image de marque et le rayonnement international des activités d'artisanat, de mode, de création et de design. Ces métiers de la création appellent un financement spécifique au sein du territoire parisien.

Fonds éco-activités et fonds services innovants → Certaines innovations, certains projets d'entreprise représentent un enjeu pour la Cité en plus de la création de richesses et d'emplois, en ce qu'ils répondent à des besoins nouveaux ou en émergence de la vie urbaine. Il s'agit globalement de la qualité de vie et de attractivité de Paris dans le cadre d'un développement économique durable.

Actions proposées
➤ Deux hypothèses :

- Renforcer les fonds existants pour augmenter les financements disponibles pour :
 - Les métiers de la création – art – design
 - Les éco-activités (au sens large)
 - Les services urbains innovants
- Encourager la création de trois nouveaux fonds thématiques à partir par exemple des dispositions de la loi pour l'initiative économique qui crée une nouvelle catégorie de FCPR (fonds communs de placement à risque) : les FIP (Fonds d'investissement de Proximité). Le cadre fiscal attractif pour les souscripteurs est un moyen d'associer l'épargne publique des parisiens au développement économique de leur Ville.

Commenter procéder

Dans l'hypothèse de la création de trois FIP thématiques, la collectivité parisienne peut soutenir leur création en passant une convention pour chaque fonds avec la société de gestion :

- en souscrivant au capital (avec un maximum de 30% des parts)
- en abondant un fonds de garantie entre le FIP et les entreprises
- en subventionnant le fonctionnement de la société de gestion

La collectivité publique ne peut, en revanche, détenir de participation au capital des sociétés de gestion.

Le dispositif **France Investissement** sera sollicité en abondement des FIP ainsi constitués.

Le CODEV préconise la **participation de la Ville à la définition du projet stratégique de France Investissement** (présenté courant mars 2007) et au travail de structuration des fonds de fonds.

Fiche proposition 5 Etude d'un « Fonds Paris Technopole »
--

Constat / diagnostic

Un cercle vicieux : sans capital de départ, pas de « gazelles », et sans projet mature pas de financement.

Un **maillon faible** dans la « chaîne de financement » : les dossiers inférieurs à 500K€ ne sont pas couverts par les investisseurs en capital.

Il en est dans l'intérêt de l'ensemble des acteurs du financement des PME innovantes, que les projets à fort potentiel puissent démarrer en trouvant un financement adéquat (en associant les financements « bas de bilan » du type prêts d'honneur, prêts d'amorçage etc, et les financements « haut de bilan » l'investissement en fonds propres).

Les jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance se heurtent au manque de financement d'amorçage.

Le financement est une compétence régionale sur laquelle la Ville de Paris a beaucoup à apporter.

Actions proposées

- 1) **Evaluer les besoins en financement** des entreprises des incubateurs et pépinières parisiens (identifier et analyser les projets prometteurs qui ne trouvent pas de financements appropriés)
- 2) **Etudier la faisabilité de création d'un fonds d'investissement dédié aux meilleurs projets parisiens** et adossé à une société de gestion existante, en lien avec la DDEE et Paris Développement. Le « Fonds Paris Technopole » serait destiné à co-investir dans les jeunes entreprises innovantes hébergées dans les incubateurs et pépinières de Paris (Paris Innovation, Paris Pionnières, Atelier de Paris, Agoranov, Paris Biotech Santé, Télécom Paris Entrepreneur, Advancia, Pasteur Biotop, Paris Cybervillage, République Innovation, Paris Soleillet, « rue des haies », « Cochin »). Ce fonds devra être thématiqué afin de prendre en compte les différences fondamentales existant en matière d'investissement, notamment entre le secteur de la santé et celui des TIC, ce qui pourrait amener à le dupliquer.
- 3) Etudier, en complément, la constitution d'un **fonds de garantie** ciblé sur des projets parisiens à fort potentiel et adossé aux fonds régionaux et en lien avec OSEO financement.

Comment procéder ?

→ Confier une **pré étude de faisabilité** à Paris Développement en lien avec la DDEE

→ **Conduire un travail ad hoc de concertation des acteurs impliqués** : la Région, la CDC, les fonds régionaux de capital investissement, les responsables d'incubateurs et pépinières parisiens. Ce travail doit être fait en lien avec le dispositif **France Investissement** et s'ouvrir aux investissements internationaux.

Remarque

Le dispositif France Investissement est une opportunité de créer de nouveaux moyens d'action pour les projets à fort besoin de financement de Paris et de sa

région. L'objectif est de permettre aux PME innovantes de poursuivre leur développement localement avec des partenaires financiers appartenant au même écosystème, notamment pour financer l'internationalisation de l'activité. Le but est que les emplois, comme les centres de décisions ne se délocalisent pas.

Sans ces relais de croissance, l'économie parisienne ne permettra pas aux PME à succès de devenir des championnes mondiales de leur secteur ; c'est aussi se priver de « locomotives » pour l'ensemble de l'écosystème.

Puisque la qualité et la confiance sont les deux fondements de l'investissement dans les entreprises de croissance, le label 'Paris Technopole' (ou un autre label d'innovation équivalent) doit devenir une marque mondiale, être associé aux *success stories* parisiennes, et profiter aux nouveaux projets prometteurs sélectionnés et accompagnés.

Fiche proposition 6**Ré-inventer la relation PME parisiennes – Acheteurs de la Ville et faire de Paris une Ville à la pointe des technologies****Constat / diagnostic**

En 2005, la Ville a réalisé 1,2 milliards d'euros d'achats. Les achats publics sont difficilement accessibles aux jeunes entreprises ce qui prive la Ville d'innovation et les PME d'un chiffre d'affaires pourtant vital.

Parallèlement, les acheteurs de la Ville cherchent à élargir les consultations au plus grand nombre d'entreprises ; ils souhaitent connaître davantage les offres existantes, en particulier les offres innovantes (via un travail de veille).

L'innovation requiert de l'anticipation car elle implique une modification d'usage. Par conséquent, intégrer l'innovation à la stratégie d'achats de la Ville nécessite, de la part des acheteurs, un travail coopératif avec les « innovateurs », pour identifier les services innovants.

Actions proposées

- Permettre l'expression et le développement de nouveaux usages non anticipés par la collectivité mais proposés par les entrepreneurs – innovateurs et les usagers de Paris eux-mêmes
- Faire de Paris une Ville à la pointe de l'innovation dans sa stratégie d'achats (grâce à la veille au plus près des innovateurs)
- Mettre en cohérence l'action publique de soutien aux PME innovantes, dans une stratégie globale intégrant la question des achats (formation, information, et dialogue prospectif sur les achats)
- Adhésion de la Ville de Paris au **Pacte PME** (OSEO et Comité Richelieu) et inscription de la notion de PME innovantes dans la Charte des achats de la Ville

Comment procéder ?

- Organiser des **sessions de formation**, sur les marchés publics auprès des porteurs de projets et dirigeants de PME concernés par les achats publics, et prévoir des **retours d'expérience** des PME ayant participé à des marchés publics (« comment faire pour être fournisseur de la Ville ? ») → par exemple dans le cadre des Matinales de Paris Technopole organisées par Paris Développement et/ou par des réunions ad hoc dans les incubateurs et pépinières ; généraliser ensuite ce type de rencontres avec les autres relais du territoire parisien : les responsables des autres pépinières, des hôtels d'activités, les syndicats professionnels, Pôles, SPL, associations de PME...
- Créer une **page d'information dédiée** à la question des achats publics sur le site **www.paris.fr**, à l'usage notamment des dirigeants de PME innovantes et de ceux qui accompagnent leur développement, avec le **service d'abonnement par e-mail aux appels d'offre par sujet** (à interfacier avec l'outil prévu en Fiche n°1)
- Envoi d'une **lettre à la signature du Maire** à toute PME fournisseur de la Ville + création d'un **logo « fournisseur de la Ville »** à communiquer sur les sites Internet des PME. Communiquer auprès du grand public sur les PME qui ont répondu avec succès, et par une solution innovante, à un besoin de la collectivité (par exemple lors des Circuits de l'innovation, sur www.paris.fr)

- Créer pour la Ville une **cellule de prospective et de veille sur les nouveaux besoins et usages** (approche transversale de l'innovation qui associe davantage les PME innovantes de services) [cf initiative Villes 2.0 en partenariat avec la FING ; ou encore la méthode des focus groups] → Permettre un dialogue sur les besoins et offres existantes. Co-définir les offres et besoins futurs.
- **Créer à l'Hôtel de Ville un événement récurrent** (et médiatisé ?) de **présentation des offres des PME innovantes, par secteurs ou par usages, à destination des collectivités publiques**, en présence notamment des services de la Ville liés aux achats et des opérationnels des directions qui eux, expriment les besoins non satisfaits ou émergents à Paris dont ils ont connaissance. (S'inspirer par exemple du modèle du "Carrefour des possibles" de la FING)

Réalisations à prendre en compte

<http://www.pactepme.org/>
<http://www.carrefourdespossibles.org>

Fiche proposition 7
Définir un accord cadre de partenariat entre les technopoles de Paris et d'autres métropoles

Constat / diagnostic

La mondialisation c'est aussi la coopération entre des économies éloignées géographiquement. Les technopoles des grandes métropoles du monde ont intérêt à renforcer mutuellement leur développement.

L'implantation à l'étranger des PME parisiennes est difficile sans contact sur place. L'accueil des PME étrangères sur le marché parisien se heurte à la rareté des locaux et aux spécificités administratives et matérielles locales.

Les liens noués par le Maire à San Francisco et Montréal vont dans le sens d'une coopération entre les écosystèmes, il faut avant tout les consolider et les approfondir puis approcher d'autres métropoles mondiales.

Actions proposées

En plus des accords avec Montréal et San Francisco à approfondir, développer des accords cadres avec New York, avec l'Inde et la Chine et les capitales européennes.

Exemple pour New York :

- Définition et signature d'un accord cadre entre le *Deputy Mayor* de New York en charge de l'économie et Christian Sautter, pour formaliser des échanges d'intérêt mutuel entre les outils de soutien aux PME innovantes des deux villes
- Organiser des rencontres croisées B to B entre Paris et les métropoles partenaires pour dégager les opportunités d'implantation internationale des entreprises
- Puis permettre le rapprochement et la collaboration effective des outils d'accompagnement des deux Villes, notamment des pépinières pour un échange réciproque de *start-up*.

Comment procéder ?

Exemple pour New York :

- Capitaliser sur les contacts interpersonnels existants entre des membres de Paris Développement et ceux de la *New York Economic Development Corporation* <http://www.nycedc.com/Web>
- Effectuer une visite officielle dans les deux sens (pour bien connaître les modes de fonctionnement et comparer l'offre globale des outils d'accompagnement des deux Villes) → réunir Christian Sautter et son homologue New-yorkais pour la signature d'un accord cadre entre les deux agences de développement économique
- Travailler à l'harmonisation des critères et des modes de sélection des projets accueillis dans les pépinières, afin de permettre une équivalence de label entre Paris et New York ; et puis sélectionner les PME à intégrer dans le programme d'échange (avec un comité de sélection commun et paritaire entre les deux agences)
- Mesurer au bout de 2 ans l'efficacité du dispositif en fonction des emplois effectifs créés à Paris d'une part, et du développement export des entreprises françaises, d'autre part, en plus des apports méthodologiques et des synergies à développer entre les équipes des deux villes.

Fiche proposition 8
Améliorer l'accès des PME parisiennes aux programmes européens**Constat / diagnostic**

→ **Faible participation des PME innovantes parisiennes au PCRD** compte tenu du potentiel et des atouts concentrés de la capitale française : ses écoles, ses universités et ses entrepreneurs.

→ Travailler en réseau avec des partenaires européens est un déterminant majeur de la compétitivité mondiale. Tenir les PME françaises à l'écart du PCRD ce serait les priver à la fois des financements communautaires et de l'aspect structurant des programmes de partenariat transnationaux.

→ **Large méconnaissance des programmes européens** par les entrepreneurs-innovateurs dirigeant-e-s de PME, et la plupart de leurs interlocuteurs, aussi bien sur le PCRD que sur le prochain programme « compétitivité et emploi » du Fonds Social Européen 2007-2013.

Barrières :

- **complexité** des dispositifs
- **parcellisation de l'information** sur l'accès aux financements européens et manque de relais et d'accompagnement au niveau territorial approprié

Deux a priori faux : "Le PCRD n'est pas pour les PME" / "Il suffit à la PME de monter un dossier pour obtenir des financements de Bruxelles".

Remarque : les grands projets du PCRD procèdent, au niveau transnational, du même fonctionnement que les Pôles de compétitivité, c'est-à-dire l'organisation de la synergie entre grands groupes, PME innovantes et centres de recherche. Soutenir l'accès aux projets transnationaux des PME peut également se faire par l'intermédiaire des Pôles de compétitivité. L'atout majeur est l'apprentissage du travail en réseau et de l'innovation par la co-opération, qu'elle soit nationale ou transnationale.

Actions proposées

- Sensibiliser et informer
- Sélectionner et former
- Promouvoir
- Accompagner et aider

Comment procéder ?**1. Sensibiliser et informer**

→ Mettre en place (*en même temps que l'outil décrit en fiche n°1 « Interface web d'information et d'orientation individualisée »*) un **outil d'abonnement** (par e-mail) dédié aux PME pour connaître les appels à propositions de la Commission dans leurs domaines, ainsi que les appels à projet de la Région, mais également l'actualité des programmes européens qui les concernent (y compris EUREKA).

Développer l'information sur les mesures de cofinancement du Fonds Social européen accessibles aux PME, en liaison avec les partenaires de la Ville (cette action pouvant, en elle-même, être financée par le F.S.E « compétitivité et Emploi »).

2. Sélectionner et former

→ Lancer une **opération pilote à Paris en 2007 : organiser des sessions de formation à l'innovation coopérative et aux programmes européens** dispensées par **l'École de l'innovation de l'ANRT**.

Réunir par exemple pour chaque session et par secteur : 12 à 15 PME ayant des besoins technologiques identifiés, 3 centres de technologies, 1 grande entreprise et 1 représentant de Paris Développement spécialiste du domaine.

3. Promouvoir

→ Mettre en avant les atouts de Paris avec un engagement politique fort de la municipalité pour l'économie de l'innovation en réseau (**travail avec les autres capitales européennes**, notamment via EURO COOP) (cabinet de Danièle Auffray)

→ Créer une **cellule de compétence experte sur les sujets européens** (FSE, PCRD etc) **au sein de la DDEE** → par exemple deux personnes (un responsable aidé d'un chef de projet) chargées d'animer les relations de Paris avec les autres capitales européennes en matière de coopération économique, et d'optimiser l'utilisation des programmes européens (notamment le PCRD pour les PME innovantes) sur le territoire parisien.

4. Accompagner et aider

→ **Aider au financement pour la PME de son insertion dans un programme européen d'innovation coopérative** en relation avec les grands groupes et le monde de la recherche.

→ Coupler le programme AMORCE Europe (2^e édition : OSEO + DRIRE + Région) au travail pédagogique d'apprentissage de la coopération avec l'École de l'innovation de l'ANRT : orienter les PME (rôle de leur principaux interlocuteurs dont la DDEE et Paris Développement).

→ Mutualiser les énergies en travaillant en réseau entre la Ville et ses partenaires, l'Etat et la Région dans une répartition des interventions claire et lisible pour les PME quant à la territorialité et l'accès aux aides.

Exemples de réalisations à prendre en compte et sources d'information

→ <http://europa.eu/>

→ EUROSFAIRE : <http://eurosfaire.prd.fr/7pc/>

→ <http://www.eureka.be>

→ École de l'innovation : <http://www.anrt.asso.fr>

→ Amorce Europe : <http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr> , <http://www.oseo.fr/> , <http://www.iledefrance.fr/>